

Les principaux sujets évoqués en conseil municipal du 25 mai 2010

Echange terrains proches de la salle des fêtes et de l'école publique

Afin de réaliser un parking et un espace vert près de la salle des fêtes, il est prévu de procéder à un échange de terrain par une formule achat/vente réciproque entre les 2 parcelles suivantes, celle de Mme Jacqueline JOUANNEAU pour 1973 m² et celle à l'arrière de l'école publique pour 2 042 m², selon une valeur équivalente de 40 000 €, sans soulte, et avec frais de transaction et d'arpentage à la charge du demandeur, la commune.

Acquisition Parcelles AB 180 (1085 m²) et 181 (167 m²)

Afin de disposer de salles supplémentaires pour des projets associatifs ou relevant de la petite enfance, il est prévu l'achat des parcelles AB 180 et 181 appartenant à l'ABEE Association de Bienfaisance, d'Enseignement et d'Education pour environ 1 300 m². Le bâtiment concerné est situé près du prieuré, bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Ce lot est estimé à 31 000 € + frais d'acquisition à charge de la commune.

Vente Parcelle division AC 223 (b345)

Pour construire l'école privée, la commune vend une partie de la parcelle AC 223 (partie b345) à l'A.B.E.E. Association de Bienfaisance, d'Enseignement et d'Education pour 2 883 m². Le prix estimé pour ce lot peut être de 29 000 €.

Mise à disposition de parcelles de terre à l'EARL BRICHET

Une petite parcelle, située chemin du Moulin à Vent et achetée aux Consorts BASQUE par la commune, est actuellement en friche. Ce terrain jouxte la parcelle qui est exploitée par l'EARL BRICHET et appartenant aux consorts BRIAND. Il est prévu que cette même parcelle soit époincée par la future déviation au Grand-Clos. En compensation pour l'agriculteur, la commune pourrait lui mettre à disposition la parcelle achetée par la commune à la famille PINCEEL, située à proximité du carrefour, avec une location sur la base des tarifs qui se pratiquent. Quant à celui des Consorts BASQUE, il pourrait être mis à disposition gratuitement. Accord du conseil municipal sur ces bases de négociation.

Dossier de vente de chemins communaux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre des délibérations au sujet de ces ventes. Monsieur HAMARD Jean-Luc demande l'historique des dossiers. Monsieur le Maire prend les chemins les uns après les autres et précise la situation de chaque vente envisagée. Le prix de vente envisagé est de 0,15 € le m². Monsieur PINEAU Fernand indique sur les dossiers les objectifs et les urgences. Il estime qu'il serait peut-être plus prudent de mettre certains chemins à disposition (convention de mise à disposition) plutôt qu'en vente directe, particulièrement ceux ayant un lien direct avec la production agricole et représentant une surface assez significative. Ceci permettrait de préserver l'avenir pour des projets communaux impliquant des surfaces. Cette question d'éventuelle mise à disposition est soumise au vote des conseillers, avec comme résultat pour 14 votants : 5 voix en faveur de la vente, 8 voix en faveur de la mise à disposition par convention, 1 abstention.

Le principe de la mise à disposition étant acté, les chemins sont étudiés au cas par cas : lot n°1 : vente vers l'Aumonerie, vers Huillé à revoir, lot n°2 : à revoir ; lots n°4, 5, 6, 7, 10 et 15 : mise à disposition ; lots n°3, 8, 9, 11, 12, 13 et 14 : vente (lots de petites surfaces, en lien avec l'urbanisme).

Le cimetière

Il est proposé que le tiers du tarif d'une concession au columbarium soit versé au CCAS. Il est décidé d'acheter une stèle de signalétique afin d'inscrire les noms des défunts dont les cendres seront dispersées dans le jardin du souvenir.

Station d'épuration et mise en séparatif du réseau d'assainissement

Suite à une rencontre avec messieurs RAPIN, de la DDEA, MARTIN d'EF Etudes et PINEAU (adjoint), il est prévu de déposer en mairie les dossiers de DCE (Dossiers de Consultation des Entreprises) pour fin juin 2010. L'appel d'offres sera ensuite lancé et une réunion d'information aura lieu le 10 septembre, jour limite de remise des plis et donc d'ouverture. Un courrier d'information sera envoyé à chaque propriétaire concerné.

Le médecin, madame TORRES

Son activité est reprise depuis le 3 mai. La mairie en a informé la population par la presse et affiches déposées chez les commerçants. Il est possible de proposer à un locataire du 1 rue des Eglantines de déménager dans un autre logement afin de libérer le sien pour un éventuel cabinet médical. Le nécessaire sera fait avec le locataire et la société HLM du Val de Loire.